

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1388)

Adopté

AMENDEMENT

N° 54

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Dans la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« obtenues »,

les mots :

« et l'expérience professionnelle acquises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Par parallélisme avec l'article 2, il est proposé que l'habilitation englobe la reconnaissance des qualifications professionnelles obtenues au Royaume-Uni, mais également l'expérience professionnelle.